

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2014 B 10576 Numéro SIREN : 802 342 881 Nom ou dénomination : A.P.C. Holding
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 9931

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 20-02-2020

N° DE DEPOT : 009931

N° GESTION : 2014B10576

N° SIREN : 802342881

DENOMINATION : A.P.C. Holding

ADRESSE : 39 rue Madame 75006 Paris

MILLESIME : 2018

A.P.C. HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 26.872.468 euros

Siège social : 39, rue Madame – 75006 Paris

802 342 881 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

EN DATE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-quatre juin,

1. **Monsieur Jean Toutitou**, né le 15 décembre 1951 à Tunis (Tunisie), de nationalité française, demeurant 5 rue de la Chaise, 75007 Paris ;
2. **TOUITOU WORLDWIDE ENTERPRISES (T.W.E.)**, société par actions simplifiée au capital de 267.400 euros dont le siège social est situé 39 rue Madame, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 433 089, représentée par Monsieur Jean Toutitou, dûment habilité à l'effet des présentes ;
3. **Monsieur François-Cyrille de Rendinger**, né le 5 avril 1969 à Montréal (Canada), de nationalité française, demeurant 38 rue Boileau, 75016 Paris ;
4. **Madame Haydée Toutitou**, née le 6 juillet 1989 à Paris (75016), de nationalité française, demeurant 14 rue Jacob, 75006 Paris ;
5. **Monsieur Pierre Toutitou**, né le 20 août 1993, à Paris (75016), de nationalité française, demeurant 7 rue Honoré Chevalier, 75006 Paris ;
6. **Madame Lily Toutitou**, née le 4 février 2005, à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 5 rue de la Chaise, 75006 Paris ;
7. **Vesper I**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 35 avenue de la Motte Piquet, 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 841 059 595, représentée par Vesper Invest, elle-même représentée par Monsieur Pierre-Guillaume Véron, dûment habilité à l'effet des présentes ;
8. **Madame Judith Toutitou**, née le 11 avril 1972, à Paris, de nationalité française, demeurant 5 rue de la Chaise, 75007 Paris ;
9. **Monsieur Joël Sraer**, né le 28 juin 1974, à Paris (16^e), de nationalité française, demeurant 98 rue Pierre Demours, 75017 Paris ;

Seuls associés de la société A.P.C. Holding, société par actions simplifiée au capital de 26.872.468 euros, dont le siège social est situé 39 rue Madame, 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 342 881 (la « **Société** » ou « **A.P.C. Holding** »), et détenant la totalité des 26.872.468 actions composant le capital social de la Société, ont statué sur les décisions qui figurent ci-dessous.

Les commissaires aux comptes de la Société, Deloitte & Associés et SEFAC, dûment informés des présentes décisions prises par acte sous seing privé, sont absents et excusés.

DOCUMENTS COMMUNIQUÉS

Il a été mis à la disposition des Associés les documents requis par les dispositions légales et réglementaires applicables, à savoir notamment :

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2018 ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion établi par le Président incluant le rapport sur la gestion du groupe ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions ;
- les statuts de la Société.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et approbation de ces conventions ;
5. Questions diverses ;
6. Pouvoirs.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Les Associés, détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société,

ont souhaité, conformément aux stipulations de l'article 14.3.5 des statuts de la Société, constater dans un acte sous seing privé, signé par tous les Associés, l'adoption unanime des décisions afférentes à l'ordre du jour susvisé,

déclarent expressément, en tant que de besoin, renoncer aux délais de mise à disposition du rapport du Président et tous les documents prévus par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires et reconnaissent avoir été informés utilement de leur contenu pour leur permettre de prendre les décisions en connaissance de cause,

ONT CONSTATÉ LEUR ACCORD UNANIME CONCERNANT LES DÉCISIONS SUIVANTES, AU MOYEN DU PRÉSENT ACTE SOUS SEING PRIVÉ :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 509.647 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 *quater* du code général des impôts, l'Assemblée, connaissance prise (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, (ii) du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, et (iii) du rapport de gestion du Président, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à 0 euro.

En conséquence, l'Assemblée donne au président et au directeur général *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée, connaissance prise (i) des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, (ii) du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, et (iii) du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 509.647 euros à hauteur de 509.647 euros au poste « *Réserve légale* » qui s'élèverait ainsi à la somme de 2.199.650 euros.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 *bis* du code général des impôts, l'Assemblée constate que la Société, qui clôture son cinquième exercice, n'a jamais procédé à une distribution de dividendes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée, connaissance prise du rapport sur la gestion du groupe du Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

*Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article
L. 227-10 du code de commerce et approbation de ces conventions*

L'Assemblée, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 227-10 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport et son contenu.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION

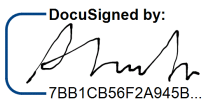
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

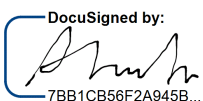
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

[bas de page laissé intentionnellement vierge, signatures en pages suivantes]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par signature électronique au moyen d'un procédé conforme aux exigences techniques de la Signature Electronique Avancée au sens du règlement eIDAS.

DocuSigned by:

7BB1CB56F2A945B...

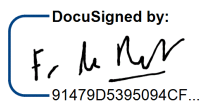
Monsieur Jean Toutou

DocuSigned by:

7BB1CB56F2A945B...

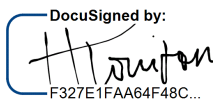
TOUITOU WORLDWIDE ENTERPRISES (T.W.E.)

Par : Jean Toutou

Titre : Président

DocuSigned by:

91479D5395094CF...

Monsieur François-Cyrille de Rendinger

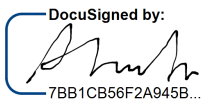
DocuSigned by:

F327E1FAA64F48C...

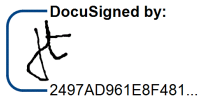
Madame Haydée Toutou

DocuSigned by:

2C9D73DBA0E241A...

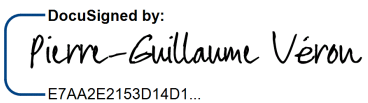
Monsieur Pierre Toutou

DocuSigned by:

7BB1CB56F2A945B...

DocuSigned by:

2497AD961E8F481...

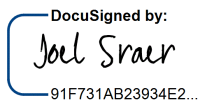
Madame Lily Toutou

*Représentée par Monsieur Jean Toutou et Madame
Judith Toutou*

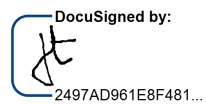
DocuSigned by:

E7AA2E2153D14D1...

Vesper I

*Représentée par Vesper Invest
Elle-même représentée par
Monsieur Pierre-Guillaume Véron*

DocuSigned by:

91F731AB23934E2...

Monsieur Joël Sraer

DocuSigned by:

2497AD961E8F481...

Madame Judith Toutou

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Associés,

Nous vous avons convoqué en application des statuts et de la loi pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes sociaux et consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Nos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a été créée le 16 mai 2014.

La société clôture son quatrième exercice social d'une durée de douze (12) mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la Société s'élevait à quatre (4) salariés.

2. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Il s'agit du quatrième exercice de consolidation du groupe d'une durée de douze (12) mois.

L'année 2018 a été marquée par les opérations suivantes intervenues sur le capital de la Société.

En date du 24 juillet 2018, les associés, par décisions unanimes, ont délégué leur compétence au président de la Société à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 7.500.000 € par l'émission, au prix de 2 € l'une (prime d'émission incluse) d'un nombre maximum de 7.500.000 €, d'une valeur nominale de 1 € chacune, représentant un prix de souscription d'un montant total (prime d'émission incluse de 15.000.000 € (la « Délévation de Compétence »).

En date du 24 juillet 2018, le président de la Société faisant usage de la Délégation de Compétence, a décidé de l'augmentation du capital de la Société à hauteur d'un montant nominal 6.670.000 €, par émission au prix de 2 € l'une d'un nombre de 6.670.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune, représentant un prix de souscription d'un montant total (prime d'émission incluse) de 13.340.000 €.

En date du 28 août 2018, le président de la Société a constaté :

- la souscription de l'augmentation de capital décidée le 24 juillet 2018 à hauteur de 6.250.000 actions sur 6.670.000 et a décidé de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies ;
- la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 6.250.000 €, par l'émission de 6.250.000 actions ordinaires nouvelles, représentant une souscription d'un montant total (prime d'émission incluse) de 12.500.000 € (la « Tranche 1 »).

En date du 28 août 2018, le président de la Société faisant usage de la Délégation de Compétence, a décidé de l'augmentation du capital de la Société à hauteur d'un montant nominal 1.250.000 €, par émission au prix de 2 € l'une d'un nombre de 1.250.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune, représentant un prix de souscription d'un montant total (prime d'émission incluse) de 2.500.000 € (la « Tranche 2 »).

En date du 25 septembre 2018, le président de la Société a constaté la réalisation définitive de la Tranche 2.

La souscription de la Tranche 1 et de la Tranche 2 a été intégralement réservée à la société Vesper I.

En date du 26 octobre 2018, les associés, par décisions unanimes, ont constaté l'augmentation du capital social de la Société par apport en nature d'un montant total 2.472.444 € en contrepartie de l'apport à la Société par Monsieur Jean Touitou, Madame Judith Touitou et Monsieur Joël Sraer apportent à la Société respectivement 163.935, 25 et 4.750 actions de la société A.P.C.

En date du 7 décembre 2018, les associés, par décisions unanimes, ont décidé de la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence de catégorie G et ont délégué au président de la Société leur compétence à l'effet de procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions de préférence G.

En date du 10 décembre 2018, le président de la Société, faisant usage de la délégation de compétence visée au paragraphe qui précède a décidé d'attribuer, à titre gratuit, un million sept cent quarante-huit mille cinq cent cinquante-neuf (1.748.559) ADP G de la Société d'une valeur nominale de un euro (1,00 €) chacune. Les Actions Gratuites seront attribuées définitivement à chaque bénéficiaire à l'expiration de la période d'acquisition qui sera d'une durée d'un (1) an à compter du 10 décembre 2018.

3. ACTIVITES ET CONTRIBUTION DES FILIALES :

a) A.P.C. Holding

Il s'agit de la holding du groupe.

Comptes sociaux :

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2.145 K€ et le résultat net comptable s'est élevé à 510 K€.

Comptes consolidés :

A.P.C. Holding contribue à hauteur de 54 K€ du chiffre d'affaires groupe.

Le résultat d'exploitation ressort à 284 K€.

Le résultat financier est de (530 K€).

Le résultat net contributif au 31 décembre 2018 est de (189 K€).

b) Sous-groupe A.P.C.

En 2018, le groupe A.P.C. contribue à hauteur de 67.747 K€ du chiffre d'affaires groupe.

Le résultat d'exploitation ressort à 4.685 K€.

Le résultat financier est de (244 K€).

Le résultat net contributif au 31 décembre 2018 est de 3.342 K€

➤ Sur le plan commercial :

Le chiffre d'affaires net réalisé au titre de l'exercice 2018 est en hausse par rapport à celui de 2017, à savoir 67.617K€ en 2018 contre 62.281K€ en 2017, soit une augmentation de 8.6%.

CA Commercial A.P.C. Consolidé

	12 / 2017	12 / 2018		
	Réel	Réel	variance	%
Boutiques	20 262	18 600	- 1 663	-8,2%
Surplus	1 978	2 395	418	21,1%
Franchises	6 018	8 566	2 548	42,3%
Licence	4 975	6 708	1 733	34,8%
Wholesale	21 840	24 662	2 822	12,9%
E Commerce	6 035	5 697	- 338	-5,6%
Autres (Braderie)	1 174	990	- 184	-15,6%
Total APC Conso	62 281	67 617	5 336	8,6%

➤ Sur le plan social :

Au 31 décembre 2018, l'effectif du groupe A.P.C. s'élevait à 289 personnes

➤ Sur le plan fiscal :

Dans le cadre de la valorisation des stocks une quote-part des frais de collection est incorporée dans le prix de revient des collections.

Les autres frais de création et développement ont été comptabilisés en charges.

c) Sous-groupe VANESSA SEWARD

Faute de résultats suffisants la direction d'A.P.C. Holding décide en mai 2018 de se désengager de la marque Vanessa SEWARD avec pour corollaire le renoncement à la demande d'agrément formulée en Septembre 2017.

En 2018, le groupe SEWARD contribue à hauteur de 3.990 K€ du chiffre d'affaires groupe.

Le résultat d'exploitation ressort à de (2.163 K€).

Le résultat financier est de (518 K€)

Le résultat net contributif au 31 décembre 2018 est de (2.408 K€)

➤ Sur le plan commercial :

Le chiffre d'affaires net réalisé au titre de l'exercice 2018 est en baisse par rapport à celui de 2017, à savoir 3.946 K€ euros en 2018 contre 5.183 K€ en 2017. Cette baisse est principalement liée à :

- Une mauvaise tendance en retail et sur le e-commerce (-10% sur le premier trimestre Vs N-1)
- Un mauvais salon Hiver 18 (-35% Vs Hiver 17)
- La fermeture de la boutique Fille du Calvaire en Juillet 2018
- L'impact année pleine de la fermeture de Los Angeles en juin 2017

CA Commercial SEWARD Consolidé

	12 / 2017	12 / 2018		
	Réel	Réel	variance	%
Boutiques	2 011	1 617	- 394	-19,6%
Wholesale	2 006	1 056	- 950	-47,3%
E Commerce	590	707	117	19,8%
Autres (Braderie)	575	565	- 11	-1,8%
Total APC Conso	5 183	3 946	- 1 238	-23,9%

➤ Sur le plan social :

Au 31 décembre 2018, l'effectif du groupe SEWARD s'élevait à 9 personnes (uniquement sur des points de vente).

➤ Sur le plan fiscal :

Avec l'arrêt de la production à la fin de la saison Hiver 18, les frais de collection ne sont plus valorisés dans le stock et restent en charge sur l'exercice.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LA SOCIETE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Postérieurement à la clôture, deux boutiques de la marque Vanessa Seward ont fermé en mars 2019 (une boutique à Paris Boulevard Saint Germain et une boutique à Londres Notting Hill) ainsi que son site e-commerce (fin mai 2019).

Reste en activité la boutique Rue d'Alger à Paris en tant que surplus pour écouler le stock restant.

5. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Sous-groupe A.P.C.

Au cours de l'exercice 2018, il a été consacré 3.334K€ de dépenses en recherche et développement, dont 1.498K€ au titre des traitements et salaires du personnel directement affecté au service création et 1.837K€ au titre de la fabrication de prototypes.

6. EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société A.P.C. Holding va poursuivre son activité d'assistance aux entreprises du groupe et pourra participer à toute opération susceptible de favoriser son extension et son développement.

7. EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour ce qui concerne l'activité du Groupe, le business plan sur cinq ans a été actualisé par le management de la Holding afin d'établir avec précision la stratégie à mettre en place afin de poursuivre l'amélioration de la rentabilité du Groupe A.P.C. et renforcer le positionnement de la marque dans le monde.

La Société entend poursuivre son développement en 2019 :

- Augmentation de la maroquinerie et accessoires ;
- Développement de la communication ;
- Collaboration avec des personnalités de monde de musique et de la mode ;
- Evolution du site e-Commerce ;
- Mise en place d'une politique de CRM.

La société envisage l'ouverture de nouveaux points de vente :

- Reprise en propre des boutiques jusqu'à maintenant franchisées à Londres et ouverture de 2 autres boutiques londoniennes ;
- Transformation de la boutique Vanessa Seward Saint Germain en boutique A.P.C. (boutique en propre) ;
- Une nouvelle boutique à Paris (boutique en propre) ;
- Une nouvelle boutique à Lyon (boutique en propre) ;
- Une nouvelle boutique à New York (boutique en propre).

La société Vesper 1 a investi dans la holding du groupe par augmentation de capital de 15M€, représentant ainsi 26,2% du capital de A.P.C. Holding. Outre leur appui financier, les différents investisseurs apportent leur expertise à la société dans les domaines financiers, digital et développement international.

Par ailleurs, le cabinet ELAB continue sa mission afin d'améliorer la solution informatique SAP.

8. ETAT DES PARTICIPATIONS

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

9. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET/OU CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément à l'article D. 441-4 du code de commerce, le solde des dettes fournisseurs et des créances clients, au 31 décembre 2018, se décompose ainsi par échéance :

Factures reçues (Fournisseurs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Factures émises (Clients) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (non échu) facultatif	1-30j	31-60	61-90	>91	Total 1j et + (échu)	0 jour (non échu) facultatif	1-30j	31-60	61-90	>91	Total 1j et + (échu)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de PNS au 31.12.2018	4					24	1					70
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC) -> TTC	11 750 €	2 346 €	6 091 €	19 898 €	91 621 €	131 706 €	7 500 €	7 500 €	32 500 €	7 500 €	1 217 529 €	1 265 029 €
% du montant total des achats TTC de l'exercice	3%	1%	2%	6%	26%	38%						
% du montant total des ventes TTC de l'exercice							0%	0%	1%	0%	47%	49%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Il n'y a pas de litiges Fournisseurs						Il n'y a pas de créances douteuses					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	pour la partie hors groupe : essentiellement au comptant						Aucune Facturation hors groupe					

10. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises ainsi qu'aux pratiques généralement admises en France. En particulier, la société présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 5 juin 2014 et complétés des règlements subséquents.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

Présentation des états financiers consolidés

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
		Montant	%	Montant	%
Chiffres d'affaires	5.1	67 924	100	71 791	100
Production stockée, immobilisée et Subventions		625	1	43	0
Achats et variation de stocks		(28 278)	(42)	(30 336)	(42)
Services extérieurs		(15 653)	(23)	(15 630)	(22)
Impôts et taxes		(1 064)	(2)	(1 552)	(2)
Charges de personnel	6	(18 970)	(28)	(19 431)	(27)
Autres produits/Charges d'exploitation		55	0	1 041	1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(4 046)	(6)	(4 027)	(6)
Reprises de provisions		418	1	907	1
Résultat d'exploitation		1 010	1	2 806	4
Produits financiers	7	125	0	83	0
Charges financières	7	(1 013)	(1)	(1 375)	(2)
Résultat financier		(888)	(1)	(1 292)	(2)
Résultat courant avant impôts		123	0	1 514	2
Produits exceptionnels	8	60	0	1 217	2
Charges exceptionnelles	8	(3 808)	(6)	(1 402)	(2)
Résultat exceptionnel		(3 748)	(6)	(185)	(0)
Impôts courants	9	210	0	(124)	(0)
Impôts différés	9	(286)	(0)	(461)	(1)
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition		(631)	(1)	-	-
Résultat net de l'exercice de l'ensemble consolidé		(4 334)	(6)	745	1
Résultat hors-groupe		784	1	238	0
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		(5 118)	(8)	507	1

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2018
		Montant	Montant
Résultat d'exploitation		1 010	2 806
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 046	4 027
Reprises de provisions		(418)	(907)
EBITDA		4 638	5 926

Compte de résultat contributif économique (consolidé)

Si les marques A.P.C et Seward avaient été indépendantes, elles auraient fait l'objet d'une refacturation relative aux frais supportés par A.P.C. pour le compte de Seward à hauteur de 423 K€.

P&L - HOLDING	Marque A.P.C.	Marque SEWARD	Holding	Groupe
CA	67 747	3 990	54	71 791
Marge	40 408	1 059	54	41 520
EBITDA	7 683	(2 095)	338	5 926
EBIT	4 685	(2 266)	284	2 703
Résultat	3 342	(2 408)	(189)	745

EBITDA Retraité hors Conso

Refact économique APC V5	423	(423)		
EBITDA économique	8 106	(2 518)	338	5 926

11. AFFECTATION DU RESULTAT

A.P.C. Holding social

Le Président propose à la collectivité des associés d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à hauteur de 510K€ euros au poste « *report à nouveau* » qui s'élèverait ainsi à la somme de 1.455K€.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, le président indique que la Société, qui clôture son quatrième exercice, n'a jamais procédé à une distribution de dividendes.

Soldes Intermédiaires de Gestion	2017	2018	écarts %
CA	1 890	2 145	13
Prod Stockée			
Production de l'exercice	1 890	2 145	13
Matière Première	(0)	(0)	
Sous-traitance	-	(0)	#DIV/0!
Marge de production	1 890	2 145	13
Autres Achats	(8)	(9)	12
charges externes	(327)	(339)	4
Valeur Ajoutée produite	1 555	1 797	16
Subventions d'exploitation	-	-	NA
Impôts et taxes	(30)	(35)	18
Salaires et Traitements	(678)	(948)	40
Charges Sociales	(384)	(485)	26
Excédent Brut d'Exploitation	463	329	-29
Reprise Provision	-	-	
Transfert de charges	7	7	-4
Autres Produits d'exploitation	1	0	-98
DAP	(45)	(44)	-1
Autres Charges d'exploitation	(2)	(0)	NA
Résultat d'exploitation	425	292	-31
Produits Financiers	952	996	5
Charges Financières	(191)	(779)	307
Résultat Courant	1 185	509	-57
Produits exceptionnels	0	0	
Charges exceptionnelles	(331)	-	
Participation des salariés	(40)	-	
Impôts sur les bénéfices	(137)	-	
Résultat de l'exercice	677	510	-25

Résultat d'exploitation	425	292	-31
Reprises amort.et prov. d'exploitation	0	0	
Dotations amort. et prov. D'exploitation	45	44	-1
EBITDA	470	336	-28

12. DEPENSES ET CHARGES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CGI

La Société n'a pas effectué de dépenses ni de charges visées par l'article 39-4 du CGI durant l'exercice.

13. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du code de commerce, il vous sera donné lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

14. COMPTES CONSOLIDES

Liste des sociétés consolidées

Au 31 décembre 2018, le Groupe A.P.C. Holding est composé des sociétés suivantes :

	R.C.S.	2017			2018		
		% de Contrôle	Méthode	% Intérêts	% de Contrôle	Méthode	% Intérêts
A.P.C. Holding	802.342.881	100%	TOP	100%	100%	TOP	100%
A.P.C. SAS	334.140.167	74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
A.P.C. USA		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
A.P.C. Berlin		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
A.P.C. Bruxelles		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
A.P.C. Holding		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
Seward UK		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%
Seward USA		74,6%	IG	74,6%	96,0%	IG	96,0%

TOP : Société mère

IG : Intégration Globale

Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Les comptes ont été consolidés selon la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés.

Variations du périmètre

Au cours de l'exercice 2018, les principales variations de périmètre ont été les suivantes :

- Création de sociétés : aucune.
- Principales étapes des changements de périmètre :
 - 31/12/2017 : TUP Seward SAS / A.P.C. SAS
 - 23/08/2018 : Entrée de l'investisseur Vesper 1 (12.5M – tranche 1)
 - 25/09/2018 : Augmentation complémentaire par Vesper 1 (2.SM – tranche 2)
 - 26/10/2018 : Apports des actions A.P.C. détenues par Jean Touitou à A.P.C. Holding
 - 07/11/2018 : Finalisation de l'opération de donations (enfants de Jean Touitou)
 - 10/12/2018 : Mise en place d'un management package au niveau d'A.P.C. Holding

Ratio d'endettement

Certains emprunts de la société A.P.C. Holding font l'objet de deux conventions sur des ratios : un ratio de levier et un ratio dit de *gearing*. Ces ratios sont respectés au 31 Décembre 2018

L'échéancier des emprunts est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 au plus	A plus de 5 ans
Emprunt auprès d'établissement de crédit	8 660	2 015	6 644	-
Emprunts obligataires	2 444	-	-	2 444
Dettes liées aux locations-financement	1 191	632	404	155
Autres emprunts et dettes assimilées	21	21	-	-
Concours bancaires	360	360	-	-
Emprunts et dettes financières	12 675	3 028	7 048	2 599

15. Comptes sociaux des filiales

Touitou INC. (New-York)

Nous détenons la totalité du capital de cette société de droit américain.

A l'issue de l'exercice 2018, son chiffre d'affaires s'est élevé à 17.749K\$ soit 15.050K€ et la perte nette comptable s'est élevé à (378 K\$) soit (321 K€).

Le volume d'activité a baissé en 2018 de 5.7% par rapport à 2017, expliqué notamment par :

- Malgré la progression des ventes du Surplus (22.9%), celles des autres boutiques se dégradent (-3.7%) ;
- La baisse des ventes wholesale (-7.2 % Vs 2017) ;
- La diminution des ventes e-commerce -10 % Vs 2017 ;
- Des opérations de déstockage pour 182K\$ soit 154K€.

A.P.C. Berlin

Nous détenons la totalité du capital de cette société de droit allemand.

A l'issue de l'exercice 2018, son chiffre d'affaires s'est élevé à 960K€ et la perte nette comptable net s'est élevé à 53K€.

A.P.C. Bruxelles

Nous détenons la totalité du capital de cette société de droit belge.

A l'issue de l'exercice 2018, son chiffre d'affaires s'est élevé à 748K€ et le résultat comptable net s'est élevé à (201 K€).

Vonessa Seward USA

Nous détenons la totalité du capital de cette société de droit américain.

A l'issue de l'exercice 2018, son chiffre d'affaires s'est élevé à 282K\$ soit 239K€ et la perte nette comptable s'est élevé à (326 K\$) soit (276 K€).

Vanessa Seward UK

Nous détenons la totalité du capital de cette société de droit anglais.

A l'issue de l'exercice 2018, son chiffre d'affaires s'est élevé à 277K£ soit 313K€ et la perte nette comptable s'est élevé à (289 K£) soit (326 K€).

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les décisions qui vous sont soumises.

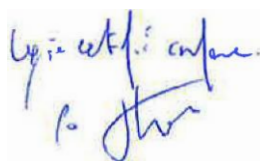
Fait à Paris,
Le 24 juin 2019

Monsieur Jean Tuitou
Président



A.P.C. HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**



SEFAC
10 avenue de Messine
75008 Paris

S.A. au capital de € 150 000
328 581 202 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Paris

Deloitte & Associés
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense Cedex

S.A.S au capital de € 1 723 040
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

A.P.C. HOLDING

Société par Actions Simplifiée
39, rue Madame
75006 PARIS

A l'Assemblée Générale de la société **A.P.C. HOLDING**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **A.P.C. HOLDING** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les droits au bail, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 7 439 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « 2.4. Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés ;

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 7 119 milliers d'euros, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrite dans la note « 2.2. Écarts d'acquisitions ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

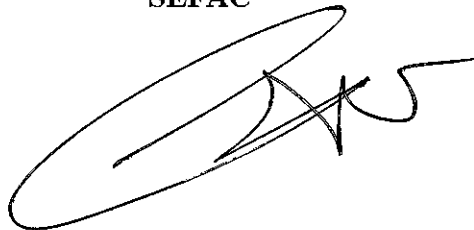
circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Paris – La Défense, le 14 juin 2019

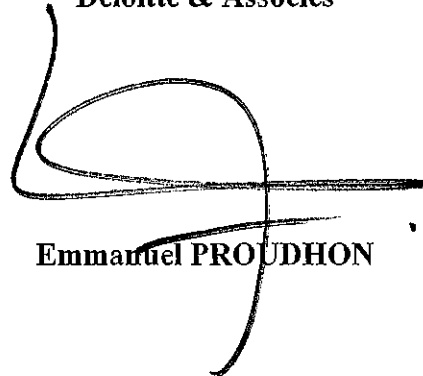
Les Commissaires aux comptes :

SEFAC



Julien COMPEYRON

Deloitte & Associés



Emmanuel PROUDHON

COMPTES CONSOLIDES

ETATS DE SYNTHESE

Résultats consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017		31 décembre 2018	
		Montant	%	Montant	%
Chiffres d'affaires	4.1	67 924	100	71 791	100
Production stockée, immobilisée et Subventions		625	1	43	0
Achats et variation de stocks		(28 278)	(42)	(30 336)	(42)
Services extérieurs		(15 653)	(23)	(15 630)	(22)
Impôts et taxes		(1 064)	(2)	(1 552)	(2)
Charges de personnel	5	(18 970)	(28)	(19 431)	(27)
Autres produits/Charges d'exploitation		55	0	1 041	1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(4 046)	(6)	(4 027)	(6)
Reprises de provisions		418	1	907	1
Résultat d'exploitation		1 010	1	2 806	4
Produits financiers	6	125	0	83	0
Charges financières	6	(1 013)	(1)	(1 375)	(2)
Résultat financier		(888)	(1)	(1 292)	(2)
Résultat courant avant impôts		123	0	1 514	2
Produits exceptionnels	7	60	0	1 217	2
Charges exceptionnelles	7	(3 808)	(6)	(1 402)	(2)
Résultat exceptionnel		(3 748)	(6)	(185)	(0)
Impôts courants	8.2	210	0	(124)	(0)
Impôts différés	8.2	(286)	(0)	(461)	(1)
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition		(631)	(1)	-	-
Résultat net de l'exercice de l'ensemble consolidé		(4 334)	(6)	745	1
Résultat hors-groupe		784	1	238	0
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		(5 118)	(8)	507	1

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2018
		Montant	Montant
Résultat d'exploitation		1 010	2 806
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 046	4 027
Reprises de provisions		(418)	(907)
EBITDA		4 638	5 926

	2017	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	16 900 024	19 290 117
Résultat de base par actions (en euros)	(0,30)	0,03
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	16 900 024	19 290 117
Résultat dilué par action (en euros)	(0,30)	0,03

⁽¹⁾ Le résultat par actions est calculé en faisant le rapport entre le résultat net consolidé (part du groupe) et le nombre d'action composant le capital de la société mère.

Bilans consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018

Actif

		31 décembre 2017	31 décembre 2018
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Notes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Ecart d'acquisition	9.1	-	7 119
Immobilisations incorporelles	9.1	9 331	9 139
Immobilisations corporelles	9.2	10 788	9 616
Immobilisations financières	9.3	1 107	1 117
Actif Immobilisé		21 225	26 992
Stocks et en cours	10	14 173	14 168
Clients et comptes rattachés	11	5 547	6 101
Créances fiscales et sociales		1 701	1 353
Autres créances	12	2 755	4 863
Impôts différés actifs	8.1	1 243	897
Valeurs mobilières de placement		434	147
Disponibilités		3 751	10 154
Actif Circulant		29 603	37 684
Total Actif		50 827	64 676

Passif

		31 décembre 2017	31 décembre 2018
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Notes		
Capital		16 900	26 872
Primes d'émission		-	9 972
Autres réserves et report à nouveau		1 856	(2 971)
Résultat		(5 118)	507
Capitaux propres part du groupe	13	13 638	34 380
Intérêts minoritaires / réserves		2 480	(271)
Intérêts minoritaires / résultat		784	238
Total intérêts minoritaires		3 264	(33)
Capitaux propres		16 903	34 347
Provisions pour risques et charges	14	458	355
Dettes financières	15	15 918	12 675
Fournisseurs et comptes rattachés	16	9 356	8 268
Dettes fiscales et sociales		3 754	3 387
Autres dettes	16	3 374	4 466
Impôts différés passifs	8.1	1 064	1 179
Total Passif		50 827	64 676

Tableaux des Flux de Trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Résultat net total des sociétés intégrées	(4 334)	745
Neutralisation des amortissements et provisions	8 736	1 991
Neutralisation de la variation des impôts différés	286	461
Neutralisation des plus ou moins values de cession	1 330	373
Total marge brute d'autofinancement	4 018	3 569
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(92)	(2 599)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	3 926	970
Acquisition d'immobilisations	(2 503)	(794)
Cession d'immobilisations	-	453
Incidence des variations de périmètre (1)	-	(10 499)
Variation nette des placement court terme	(1 550)	-
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	(4 053)	(10 840)
Dividendes versés aux minoritaires	(254)	(254)
Augmentations (réductions) de capital	-	19 991
Emissions d'emprunts	695	324
Remboursements d'emprunts	(3 014)	(4 462)
Total flux net provenant du (affecté au) financement	(2 573)	15 599
Variations de trésorerie	(2 789)	5 757
Trésorerie d'ouverture	6 973	4 185
Trésorerie de clôture (2)	4 185	9 942
Incidence de la variation des taux de change	(89)	28

(1) Prix d'acquisition des titres de participation A.P.C. SAS acquis par APC holding

(2) Dont 360K€ de concours bancaires à la clôture

Tableau de variation des Capitaux Propres consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Ecart de réévaluation	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2017	16 900	-	2 765	(5 118)	(908)	-	3 265	16 904
Augmentation de capital (1)	9 972	9 972	35				12	19 991
Affectation du Résultat			(5 118)	5 118			-	-
Variations de périmètre (2)							(3 379)	(3 379)
Ecart de conversion					255		87	342
Distribution de dividendes							(254)	(254)
Résultat de l'exercice				507			238	745
Au 31 décembre 2018	26 872	9 972	(2 318)	507	(653)	-	(32)	34 347

(1) Les 9972 k€ correspondent à deux opérations : une augmentation de capital pour 7500 k€ de nominal et 7500 k€ de prime d'émission ayant eu lieu le 25/09/2018, puis une augmentation de capital le 16/10/2018 pour 2472 k€ de nominal et 2472 k€ de prime d'émission afférant à la rémunération l'apport de titres A.P.C. SAS à A.P.C. Holding.

(2) Le détail des variations de périmètre est présenté en point 3.2 – Variation de périmètre

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE A.P.C. HOLDING AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1. Référentiel comptable

Les comptes du Groupe A.P.C. Holding sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999 et ses amendements successifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Méthode de consolidation

Sont comptabilisées par intégration globale toutes les filiales de la société A.P.C. Holding dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en mise en équivalence.

2.2. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires précédentes, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- Et la quote-part acquise dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Prioritairement, ces écarts sont affectés aux postes appropriés du bilan consolidé. Le solde non affecté figure en écart d'acquisition.

En conformité avec le règlement ANC 2015-07 du 23-11-2015, homologué par l'arrêté du 04-12-2015, applicable à compter du 1er janvier 2016, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation n'a pas de limite prévisible ne sont plus amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

2.3. Date de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2018.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production. Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les droits au bail font l'objet d'une évaluation annuelle par un expert indépendant.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées d'amortissement du Groupe
Brevets et licences	Durée probable d'utilisation et au maximum 20 ans

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. La méthode d'amortissement retenu par le Groupe est la méthode de l'amortissement linéaire.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées d'amortissement du Groupe
Agencements des locaux, boutiques, ...	7 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau et informatique	5 à 10 ans

2.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8. Stocks

La valeur brute des stocks de matières premières est évaluée au coût d'achat majoré des frais accessoires.

La valeur brute des stocks de produits en cours de fabrication et de produits finis est évaluée à son coût de production comprenant les consommations de matières et le coût de sous-traitance de fabrication.

Les marges internes sur stocks sont éliminées.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient. Concernant les produits finis, les stocks ne sont pas dépréciés, exception faite pour les stocks défectueux qui le sont intégralement. Concernant les stocks de matières premières, ceux afférant aux saisons en cours de commercialisation et antérieures sont intégralement dépréciés.

2.9. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

2.10. Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés : en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, dès lors qu'elles sont significatives. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- si l'existence de bénéfices taxables futurs rend probable leur récupération.

2.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

Conformément au règlement CRC n°99-02, les risques et charges significatifs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.12. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le Groupe applique la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC 99.02 concernant la reconnaissance des engagements de retraite et assimilés. Le Groupe applique les dispositions des sections 7 et 8 de l'annexe de la recommandation CNC 2003-R01 relatives aux autres avantages à long terme et aux indemnités de ruptures de contrat de travail auxquelles la recommandation 2013-R02 permet de faire référence. Les indemnités de départ à la retraite, évaluées à la valeur actuelle des paiements futurs estimés,

sont comptabilisées en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement (Cf. infra), selon les modalités de calcul de cette recommandation.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation d'indemnité de départ à la retraite concernée.

Les coûts des services rendus et l'effet de la désactualisation des obligations au cours de l'exercice correspondant à l'accroissement de l'obligation dans le temps sont constatés en résultat d'exploitation sur l'exercice.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience (i.e. écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes) sur les engagements. Ceux-ci sont étalés sur la durée moyenne de travail attendue des salariés dans l'entreprise.

Les hypothèses actuarielles sont présentées dans la note « Engagements de retraites et assimilés ».

2.13. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est composé des opérations traduisant la performance opérationnelle courante.

Le résultat exceptionnel est composé des opérations ne traduisant pas la performance opérationnelle courante.

2.14. Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères ont été convertis selon les règles suivantes :

- Conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Conversion du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des cours du jour des 365 jours de l'année) ;
- Les écarts de conversion constatés, sur les capitaux propres ou sur les éléments du compte de résultat, ont été portés dans les capitaux propres et ventilés en part du Groupe.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

3. Périmètre de consolidation

3.1. Sociétés incluses dans le périmètre

Toutes les sociétés dont la société A.P.C. Holding détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote au 31 décembre 2018 sont incluses dans le périmètre de consolidation. Le contrôle exclusif est présumé lorsque A.P.C. Holding détient plus de 40% des droits de vote et dispose, depuis deux exercices successifs, du pouvoir de nommer la majorité des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance de l'entreprise. Les sociétés dans lesquelles A.P.C. Holding exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le groupe détient au moins 20% des droits de vote.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif ou une influence notable sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre. Ces sociétés, respectivement consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Société	Méthode	31.12.2018			Variation			31.12.2017		
		% de détention aux bornes du Groupe	% Droits de vote	% de contrôle	% de détention aux bornes du groupe	% Droits de vote	% de contrôle	% de détention aux bornes du Groupe	% Droits de vote	% de contrôle
A.P.C SAS	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
TOUITOU INC.	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
A.P.C GMBH	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
A.P.C BRUXELLES	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
SEWARD UK	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
SEWARD USA	IG	95,96%	95,96%	100,00%	21,38%	21,38%	0,00%	74,58%	74,58%	100,00%
A.P.C HOLDING	IG	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%

3.2. Variation de périmètre

Fin 2018, la société A.P.C. Holding a acquis une part complémentaire de 21,38% sur la société A.P.C. SAS (soit 206 333 actions). Cette acquisition pour 10 499 milliers d'euros a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition pour 7 119 milliers d'euros. Celui-ci fait l'objet d'un test de dépréciation. Selon le règlement CRC-9902, le groupe dispose d'un an pour procéder à son affectation.

3.3. Entités non consolidées

Il n'existe pas de société non consolidée.

4. Informations sectorielles

4.1. Chiffre d'affaires par entité

Le chiffre d'affaires par entité se répartit de la façon suivante :

	2017	2018
A.P.C. Holding	14	54
A.P.C. SAS	48 473	54 556
TOUITOU INC.	16 678	14 975
A.P.C. GMBH	1 053	967
A.P.C. Belgique	601	748
VANESSA SEWARD USA	756	178
VANESSA SEWARD UK	348	313
Total	67 923	71 791

4.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

	2017	2018
France	21 255	20 770
Etats-unis	17 677	15 537
Grande-Bretagne	8 412	8 422
Japon	5 162	6 890
Corée	2 030	5 137
Allemagne	3 009	2 973
Italie	860	2 311
Hong-kong	1 486	1 358
Canada	1 252	1 302
Autres	6 780	7 090
Total	67 923	71 791

5. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2018
Rémunérations du personnel	(13 473)	(13 680)
Participation des salariés	(40)	-
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(4 917)	(4 866)
Autres charges de personnel	(540)	(885)
Total	(18 970)	(19 431)

L'effectif moyen du Groupe A.P.C. Holding se décompose de la façon suivante :

Effectif

	2017	2018
France	228	208
Etats-Unis	77	70
Grande Bretagne	3	3
Belgique	5	8
Allemagne	8	9
Total	321	298

6. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Produits Financiers		
Intérêts et produits assimilés	(105)	-
Différences positives de change	230	83
Total produits financiers	125	83
Charges Financières		
Intérêts et charges assimilés	(784)	(1 322)
Différences négatives de change	(230)	(53)
Total charges financières	(1 014)	(1 375)
Total résultat financier	(888)	(1 292)

7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des opérations ne traduisant pas la performance opérationnelle courante. Il s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2018
Produits exceptionnels		
Cessions d'immobilisations	-	438
Reprises de provisions pour risques et charges	-	779
Autres produits	60	-
Total	60	1 217
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	(82)	(754)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 427)	(143)
Autres charges	(1 299)	(505)
Total	(3 808)	(1 402)
Total résultat exceptionnel	(3 748)	(185)

Les reprises de provisions, cessions d'immobilisation et valeur nette comptable des éléments d'actif cédé concernent l'entité APC SAS. Les cessions d'immobilisations concernent la boutique « Filles du Calvaire ». Les reprises de provisions concernent les immobilisations de la marque Vanessa Seward.

8. Impôts sur les sociétés, impôts différés et preuve d'impôts

8.1. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur la base des décalages temporaires sur les résultats fiscaux de chaque société dès lors qu'ils ont une importance significative.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018
Impôts différés actifs	897
Impôts différés passifs	(1 179)

Les impôts différés au bilan se décomposent de la manière suivante :

	2018
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	
Déficits reportables	122
Indemnités de départ à la retraite	88
Autres différences temporaires	394
Effets de la compensation	293
TOTAL	897
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	
Immobilisations incorporelles - Droit au bail	877
Autres différences temporaires	10
Effets de la compensation	293
TOTAL	1 179

2.1. Preuve d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018
Résultat net des entreprises Intégrées	745
Impôt sur les résultats	(584)
Résultat avant impôt des entreprises Intégrées	1 330
Charge d'impôt théorique à 33,33%	(452)
Différences permanentes	(50)
Différences des taux d'impôts avec le taux de référence	272
Impôts différés actifs non reconnus sur les déficits de la période	(343)
Autres	(12)
Charge d'impôt réelle	(585)
Taux d'impôt effectif	43,9%

9. Immobilisations

9.1. Les immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit sur l'exercice :

	Ouverture	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Variation de périmètre et autres variations	Ecart de conversion	Clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeurs brutes						
Ecarts d'acquisition	933	7 119	-	-	-	8 052
Concessions, brevets etc.	2 307	532	-	-	-	2 839
Logiciel	535	168	(39)	-	8	672
Droit au bail	8 006	-	(425)	-	-	7 581
Marques	150	-	-	-	-	150
Autres immo incorporelles	188	-	-	-	9	197
Total Immobilisations incorporelles	12 119	7 819	(464)	-	17	19 489
Total Immobilisations incorporelles (hors Ecarts d'acquisition)	11 186	700	(464)	-	17	11 437
<i>Dont location-financement</i>	<i>2 119</i>	<i>519</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2 638</i>
Amortissements						
Ecarts d'acquisition	933	-	-	-	-	933
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	971	314	-	-	-	1 285
Amt/Dép. logiciels	361	175	(18)	-	5	523
Amt/Dép. droit au bail	225	111	(155)	(39)	-	142
Amt/Dép. marques	111	-	-	39	-	150
Amt/Dép. autres immos incorp.	188	(0)	-	-	9	198
Total Amortissements Immobilisations incorporelles	2 788	600	(173)	-	14	3 231
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	1 855	600	(173)	-	14	2 298
<i>Dont location-financement</i>	<i>783</i>	<i>314</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 097</i>
Valeurs nettes						
Ecarts d'acquisition	-	7 119	-	-	-	7 119
Concessions, brevets etc.	1 336	218	-	-	-	1 554
Logiciel	174	(7)	(21)	-	3	149
Droit au bail	7 781	(111)	(270)	39	-	7 439
Marques	39	-	-	(39)	-	-
Autres immo incorporelles	-	0	-	-	(0)	(1)
Total Immobilisations incorporelles	9 331	7 219	(291)	-	3	16 258
Total Immobilisations incorporelles (hors Ecarts d'acquisition)	9 331	100	(291)	-	3	9 139
<i>Dont location-financement</i>	<i>1 336</i>	<i>205</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 541</i>

Un écart d'acquisition de 7 119 milliers d'euros a été comptabilisé sur l'exercice. Il a été calculé sur la part complémentaire acquise par A.P.C. Holding sur A.P.C. SAS. Cf. 3.2 – Variation de périmètre pour plus de détail.

9.2. Les immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Variation de périmètre et autres variations	Ecart de conversion	Clôture
Valeurs brutes						
Instal tech, matér. & outill	10 076	40	(427)	-	-	9 689
Autres immo. corporelles	12 191	216	(28)	-	419	12 798
Av. & acptes s/imm. Corp	57	337	(57)	-	-	337
Total immobilisations corporelles	22 326	593	(512)	-	419	22 824
Amortissements						
Amt/Dép. install tech, matériel & outill	5 489	1 022	(815)	15	-	5 711
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	6 049	1 357	(113)	(1)	205	7 497
Total amortissemants immobilisations corporelles	11 538	2 379	(928)	14	205	13 208
Valeurs nettes						
Instal tech, matér. & outill	4 587	(982)	388	(15)	-	3 978
Autres immo. corporelles	6 142	(1 141)	85	1	214	5 301
Av. & acptes s/imm. Corp	57	337	(57)	-	-	337
Total immobilisations corporelles	10 786	(1 786)	416	(14)	214	9 616

9.3. Les immobilisations financières

La variation des immobilisations financières sur l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Variation de périmètre et autres variations	Ecart de conversion	Clôture
Valeurs brutes						
Titres de participation non consolidés (1)	221	-	-	-	-	221
Autres immobilisations financières (2)	885	14	(15)	-	12	896
Total immobilisations financières	1 106	14	(15)	-	12	1 117
Amortissements						
Total amortissements immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes						
Titres de participation non consolidés (1)	221	-	-	-	-	221
Autres immobilisations financières (2)	885	14	(15)	-	12	896
Total immobilisations financières	1 106	14	(15)	-	12	1 117

(1) Les titres non consolidés sont constitués de titres d'une société américaine dénommée « Outdoor Voices Inc » détenus par A.P.C. Holding à hauteur de 0,54%.

(2) Les autres immobilisations financières se composent essentiellement de dépôts de garantie relatifs aux baux de boutiques. Ils sont de 833 milliers d'euros pour le périmètre APC et 63 milliers d'euros pour Vanessa Seward UK.

10. Stocks

(en milliers d'euros)	2017	2018
Stocks -pds finis et intermédiaires	12 390	12 633
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	2 520	2 599
Dép. des stocks - MP, fourn. et approv.	(326)	(395)
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	(412)	(669)
Total	14 172	14 168

Par zone géographique, les stocks en valeur nette se ventilent ainsi :

(en milliers d'euros)	2017			2018		
	Stocks -pds finis et intermédiaires	Stocks MP, fournitures et aut. appro.	Total	Stocks -pds finis et intermédiaires	Stocks MP, fournitures et aut. appro.	Total
France	8 913	2 520	11 433	7 905	2 599	10 504
Etats-Unis	3 108		3 108	3 976		3 976
Allemagne	129		129	266		266
Belgique	147		147	389		389
Royaume-Uni	93		93	96		96
Valeur brute	12 390	2 520	14 910	12 633	2 599	15 232
Dépréciation	(412)	(326)	(738)	(669)	(395)	(1 064)
Valeur nette	11 978	2 194	14 172	11 964	2 204	14 168

11. Créances clients et assimilées

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont une échéance inférieure à un an.

Certaines créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

	Ouverture	Variation	Variation de périmètre et autres variations	Ecart de conversion	Clôture
(en milliers d'euros)					
Clients et comptes rattachés	5 633	680	-	43	6 356
Dép. clients et comptes rattachés	(86)	(167)	-	(3)	(255)
TOTAL	5 547	513	-	41	6 101

12. Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

	Ouverture	Variation	Ecart de conversion	Variation de périmètre et autres variations	Clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur Brutes					
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	416	1 203	33	-	1 652
Autres créances	1 066	760	-	245	2 070
Charges constatées d'avance	1 095	(97)	6	-	1 004
Dépréciations					
Dép. comptes courants	-	-	-	-	-
TOTAL	2 577	1 867	39	245	4 727

13. Capitaux propres du Groupe et intérêts minoritaires

Cf tableau des variations de capitaux.

14. Provisions pour risques et charges

Les variations des provisions pour risques et charges sur l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres	Clôture
Autres provisions pour risques - non courant	205	-	40	(150)	-	95
Provisions pour eng. retraites et assimilés	253	-	7	-	-	260
TOTAL	458	-	47	(150)	-	355

15. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation conversion	Autres	Clôture
Emprunts obligataires	2 120	324	-	-	-	2 444
Emprunt auprès d'établissement de crédit	11 887	-	(3 307)	3	76	8 660
Dettes liées aux locations-financement	963	519	(291)	-	-	1 191
Autres emprunts et dettes assimilées	949	-	(864)	12	(76)	21
Concours bancaires	-	354	-	5	-	360
Emprunts et dettes financières	15 918	1 196	(4 463)	19	(1)	12 675

Certains emprunts de la société A.P.C Holding font l'objet de deux conventions sur des ratios : un ratio de levier et un ratio dit de gearing. Ces deux ratios sont respectés au 31/12/2018 pour l'ensemble des banques.

Ratios	Niveau exigé
Levier	<= 1,75
Gearing	<= 0,8

Analyse des emprunts et dettes financières par échéance :

(en milliers d'euros)	Clôture	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissement de crédit	8 660	2 647	6 012	-
Emprunts obligataires	2 444	-	-	2 444
Dettes liées aux locations-financement	1 191	632	404	155
Autres emprunts et dettes assimilées	21	21	-	-
Concours bancaires	360	360	-	-
Emprunts et dettes financières	12 675	3 660	6 416	2 599

16. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les dettes ont une échéance inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation	Ecart de conversion	Variation de périmètre et autres variations	Clôture
Valeurs Brutes					
Dettes fournisseurs	9 356	(1 117)	30	-	8 268
Autres dettes	3 374	712	148	231	4 466
TOTAL	12 730	(405)	178	231	12 734

Les autres dettes comportent des comptes courants avec Jean Touitou et TWE pour un montant respectif de 101 milliers d'euros et 1 750 milliers d'euros.

17. Engagements de retraite et assimilés

Des engagements ont été identifiés pour A.P.C. Holding et A.P.C. 5A5, ces engagements sont couverts par une provision. Chez les autres filiales aucun engagement significatif n'a été identifié.

Les principales hypothèses actuarielles retenues dans la détermination des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 1.57%
- Taux d'évolution des rémunérations : 2%
- Taux de rotations des taux des effectifs : 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les non cadres et 2% pour les cadres
- Taux de charges sociales : 44% pour les non cadres et 46% pour les cadres

	A.P.C. Holding	A.P.C. SAS
(en milliers d'euros)	2018	2018
IFC à verser	384	5 216
Valeur probable des indemnités à verser	220	2 380
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	160	1 487
Dette actuarielle	26	234

18. Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	2018
Rémunération allouées aux membres	
Organes d'administration	804
Organes de direction	
Organes de surveillance	

19. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés pour l'année 2018 à un montant de 66 milliers d'euros, contre 67 milliers d'euros en 2017.

20. Les transactions avec les parties liées autres que les dirigeants

Néant.

21. Engagements hors bilan

A.P.C. Holding a souscrit un emprunt bancaire de 5 millions d'euros en 2016. A ce titre, la société s'est engagée à respecter les ratios financiers suivants :

- Le ratio de levier doit être $\leq 1,75$. Il se calcule par le rapport entre la dette nette et l'EBITDA
- Le ratio de gearing qui doit être $\leq 0,8$. Il se calcule par le rapport entre la dette nette et les capitaux propres.

Ces ratios sont calculés sur la base consolidée des comptes.

Cet emprunt fait l'objet d'un contrat de couverture (CAP d'un notional de 2,5M€ d'échéance avril 2022) pour se protéger d'une hausse du taux d'intérêt de cet emprunt au-delà de 0,05%.

Les engagements hors bilan du Groupe se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2018
Engagements donnés		
BNP - nantissement fonds de commerce	2 525	-
HSBC - nantissement fonds de commerce	1 290	1 725
HSBC - nantissement fonds de commerce	725	725
Palatine - nantissement fonds de commerce	1 390	1 390
Neufilize - Gage sur instruments financiers	79	-
Neufilize - nantissement fonds de commerce	-	3 000
BNP - Gage sur instruments financiers	125	125
Palatine - Swap de taux	200	-
Nantissements des titres A.P.C. SAS	5 000	5 000
Engagements reçus		
BNP - Avals et cautions diverses	104	37
BNP - Crédit documentaire	90	1 131
BNP - Gages comptes pour instruments financiers	1 000	-
Crédit du Nord - Crédit documentaire	278	-
Neufilize - Garantie sur loyers	-	79

La société A.P.C 5AS a recours au financement par affacturage. Les engagements sur encours cédés au 31/12/2018 s'élèvent à 2 447 milliers d'euros.

22. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.